

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

7 février 2020

Date d'affichage :

20 février 2020

L'AN deux mille vingt, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU (à partir de la question n° 6), Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 5

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2020**

QUESTION N° 3

OBJET : Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer une partie de ses attributions au Maire, à charge pour lui de rendre compte des actions menées dans ce cadre à chaque réunion obligatoire de l'Assemblée, soit chaque trimestre.

Selon l'article L 2122-23 de ce même code, les décisions prises en application des délégations consenties, peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire.

Les décisions prises en application des délégations consenties par délibérations des 25 avril 2014, 15 décembre 2014 (emprunts), 2 juillet 2015 (groupements de commandes et marchés), 17 septembre 2015 (conventions certificats CEE), 24 mars 2016 (relèvement des seuils des marchés et conventions groupements de commandes), 15 février 2018 (emprunts, négociations, lignes de trésorerie), 16 novembre 2017 (dossiers de demandes de subventions) concernent **la période d'octobre 2019 à fin décembre 2019** :

L 2122-22-1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

/

L 2122-22-3° De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que les opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de procéder aux renégociations des emprunts existants ;

- Emprunt n° 1152-1154 signé le 14.11.2019 : 500 000 € sur 15 ans taux fiscale 0.285 % auprès de l'Agence France Locale (AFL).

L 2122-22-4° De signer les conventions de groupements de commande et de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services, et 500 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- en annexe -

De signer les conventions de valorisation de CEE ;

- Signature d'un accord commercial pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie générés par les travaux sur la toiture du groupe scolaire de René Cassin pour un montant de 22 390 €.

COMMUNE DE RIOM

- L 2122-22-5°** De décider de la conclusion et de la révision du louage des parkings rue de la Harpe et des jardins pour une durée n'excédant pas douze ans ;

PARKINGS RUE DE LA HARPE

- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°75 (caution remboursée 22,87 €)

JARDINS DU COURIAT – CK 100

- Résiliation au 31.10.19 de 3 lots pour 454 m²
- Location au 01.01.20 de 1 lot pour 143 m²
- Location au 01.01.20 de 1 lot pour 140 m²

JARDINS BOULEVARD CHANCELIER DE L'HOSPITAL - AT 341

- Résiliation au 31.10.19 de 5 lots pour 874 m²
- Location au 01.11.19 de 1 lot pour 173 m²
- Location au 15.11.19 de 1 lot pour 183 m²
- Location au 01.12.19 de 1 lot pour 178 m²
- Location au 06.12.19 de 1 lot pour 179 m²
- Location au 01.01.20 de 1 lot pour 161 m²

JARDINS LES MOULINS

- Résiliation au 01.01.20 de 1 lot pour 70 m²
- Location au 01.01.20 de 1 lot pour 97 m²

- L 2122-22-6°** De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

GROUPAMA - Remboursement sinistre Skydome 1 368.40 €
toiture école (21.12.2019) :

- L 2122-22-7°** De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

/

- L 2122-22-8°** De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Concessions :

<u>15 ans</u>	<u>30 ans</u>	<u>50 ans</u>
4 achats	5 achats	1 achat
	2 renouvellements	

Columbarium :

<u>15 ans</u>	<u>30 ans</u>	<u>50 ans</u>
2 achats	3 achats	1 achat

- L 2122-22-9°** D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

/

- L2122-22-10°** De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

/

- L 2122-22-11°** De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200213-2020
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

SOCOTEC - Vérification des tribunes Pré-Madame 210.00 €

COMMUNE DE RIOM

L2122-22-12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

/

L2122-22-13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement;

/

L 2122-22-15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal, savoir l'utiliser pour la Commune ou le déléguer à l'EPF SMAF, Riom Communauté ainsi qu'aux bailleurs sociaux et organismes de l'article L 213-3, ce, sans restriction.

/

L 2122-22-16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, savoir, devant les juridictions civiles, pénales, administratives, quel que soit le degré, et de se constituer partie civile au nom de la commune ;

URBANISME – Secteur Sauvegardé : les synthèses suivantes font état des procédures essentiellement amiables, exceptionnellement et en dernier recours contentieuses, en matière d'infraction d'urbanisme.

- Ville c/ D. – 24 impasse Malouet : travaux réalisés non conformes avec l'autorisation délivrée et non conformes avec le PSMV

- P.V. en date du 26.05.2015
- 26.06.2015 transmission au Procureur
- 26.06.2015 notification à M. D.
- Audience devant le tribunal correctionnel le 06.06.2018
- Jugement du 06.06.2018 : le prévenu est condamné à la remise en état sous 4 mois avec astreinte de 15 € par jour de retard au-delà du délai
- Echanges de courriers en cours avec le Parquet pour vérification de la situation

- Ville c/ B. – Chemin du Moulin de Pessat : implantation d'un mobil-home et abri de jardin non régularisable

- P.V. en date du 17.03.2016
- 01.04.2016 transmission au Procureur
- 01.04.2016 notification à M. B.

- Ville c/ L. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes non conforme au PLU - Edification de clôture non conforme au PPRNPI et sans autorisation préalable

- P.V. en date du 27.11.2017
- 18.12.2017 notification à M. L.
- 18.12.2017 transmission au Procureur
- 23.11.2018 P.V. n° 2

- Ville c/ O. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes et mobil-home non conforme au PLU – Aménagement de la parcelle sans autorisation préalable

- PV en date du 21/11/2019

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200203003
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

RIOM

COMMUNE DE RIOM

- 21.11.2019 notification à M. O.
- 21.11.2019 transmission au Procureur

ADMINISTRATION GENERALE : contentieux en action ou en défense, toutes matières confondues

VILLE DE RIOM c/ M. R. F.

- Constitution de partie civile de la Commune devant le tribunal correctionnel contre M. R. F., pour des faits d'outrage sur la personne d'un agent municipal le 12.06.2017 (Protection fonctionnelle)
- Audience le 07.03.2018
- Reconnu coupable, M. R. F. est condamné à 6 mois de suspension de permis de conduire outre 500 € de dommages intérêt à l'agent et 500 € au titre de l'article L 475-1 CPP
- M. R. F. a interjeté appel
- Appel incident du parquet
- Une audience en appel le 17.10.2019
- Reconnu coupable, M.R.F est condamné à 3 mois d'emprisonnement avec sursis outre 500€ au titre de l'article 475-1 du CPP à verser à l'agent et 150€ à verser à la commune.

AECP Conseil c/ VILLE DE RIOM

- Requête en excès de pouvoir de AECP Conseil contre un titre de recette exécutoire de 2017 relatif à la régie publicitaire du Riom Mag d'un montant de 10 800 € : demande en annulation du 16.02.2018. Demande de suspension des procédures d'exécution du titre.
- Echanges de mémoires en cours

SARL AECP CONSEIL c/ VILLE DE RIOM

- Par une requête en annulation du 02.07.2018 la SARL AECP Conseil demande au tribunal administratif d'annuler 3 titres de recettes de 2016 pour un montant total de 9 000 €.
- Conclusions en défense du 05.11.2018
- Clôture de l'instruction au 20.11.2018
- Mémoire en réplique du 27.11.2018
- Réouverture de l'instruction le 29.11.2018
- Nouvel échange de mémoires en préparation
- Ordonnance de clôture de l'instruction au 06.01.2020

MMS A. c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation du 18.08.2018 introduite sur contre la non constructibilité d'un terrain
- Demande de délai supplémentaire accordé le 27.11.2018
- Conclusions en défense le 31.12.2018

M.G.L. c/ VILLE DE RIOM

- Assignation de la Commune par un administré en reconnaissance de son droit de propriété par usucapion, en date du 12.04.2019 devant le TGI
- Echange de mémoire

M. R c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation devant le TA en date du 08.06.2019 contre une décision de refus de suppression de place de stationnement
- Demande de délai supplémentaire : accordé le 09.07.2019
- Conclusions en défense déposées le 09.10.2019

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200203-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

M. D.F. c/ VILLE DE RIOM

- Par une requête du 14.09.2019 devant le TA demande l'annulation d'une décision rejetant sa demande de travaux publics afin de permettre l'accès aux propriétés privées

COMMUNE DE RIOM

- Demande de délai supplémentaire accordé le 14.11.2019
- Mémoire en défense déposé le 16.12.2019

VILLE DE RIOM c/ Messieurs D.D. et D.D.

- Constitution partie civile de la Commune le 27.01.2020
- Audience prévue le 03.02.2020

SCI DURR et Letort c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation devant le TA en date du 07.01.2020 contre la délibération du 14.11.2019 portant cession d'une parcelle d'environ 1335 m² issue de la parcelle CL n°23 au Couriat

M. et Mme M c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation devant le TA en date du 6.11.2019 contre la délibération du 26.09.2019 portant exercice du droit de priorité sur la parcelle AV 128

- L 2122-22-17°** De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, savoir, en cas de refus de prise en charge par l'assurance de la ville ; /
- L 2122-22-20°** De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal de 1 000 000 € ; /
- L 2122-22-22°** D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme (droit de priorité sur tout projet de cession d'immeubles appartenant à l'Etat ou à des sociétés dont l'Etat détient la majorité du capital, ou à des établissements publics dont la liste est fixée par décret dont Réseau Ferré de France, en vue de permettre la constitution de réserves foncières). /
- L2122-22-24°** D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre. /
- L2122-22-26°** De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subvention : /

C O M M U N E D E R I O M

Recours devant la Commission du Contentieux du stationnement payant (CCSP)

Requérant	Défendeur	Cause	Date de la requête	Conclusion en défense	Sens des conclusions
B. C.	Ville de Riom	Contestation FPS du 06.04.2018	20.10.2018	08.02.2019	Rejet
C. N.	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.03.2018	06.11.2018	25.02.2019	Rejet
H. S.	Ville de Riom	Contestation FPS du 21.06.2018	12.11.2018	01.03.2019	Rejet
M. T.	Ville de Riom	Contestation FPS du 18.06.2018	18.10.2018	14.03.2019	Rejet
L. D.	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.08.2018	14.12.2018	25.03.2019	Rejet
M. L.	Ville de Riom	Contestation FPS du 06.07.2018	28.12.2018	24.04.2019	Rejet
M. B.	Ville de Riom	Contestation FPS du 21.06.2018	02.04.2019	07.05.2019	Rejet
F. A.	Ville de Riom	Contestation FPS du 28.06.2018	08.04.2019	02.05.2019	Rejet
S. R.	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.05.2018	08.04.2019	08.05.2019	Rejet
I. D.	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.06.2018	10.04.2019	02.05.2019	Rejet
Sté EP	Ville de Riom	Contestation FPS du 03.04.2018	09.05.2019	04.06.2019	Rejet
B. M.	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.10.2018	16.05.2019	03.06.2019	Rejet
DDT 63	Ville de Riom	Contestation FPS du 03.10.2018	28.05.2019	28.06.2019	Rejet
Sté W.R	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.10.2018	03.06.2019	28.06.2019	Rejet
M.C.	Ville de Riom	Contestation FPS du 14.05.2018	11.06.2018	28.06.2019	Rejet
C. V.	Ville de Riom	Contestation FPS du 04.06.2018	12.06.2019	03.07.2019	Rejet
C. P.	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.11.2018	17.06.2019	05.07.2019	Rejet
M.C. J.C	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.11.2018	13.06.2019	05.07.2019	Rejet partiel
Sté PS	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.06.2018	17.06.2019	15.07.2019	Rejet

Accusé de réception en préfecture
063-216303006-20200213-DELIB200203-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

C O M M U N E D E R I O M

A. S.	Ville de Riom	Contestation FPS du 16.05.2018	12.07.2019	12.08.2019	Rejet partiel
Sté L.	Ville de Riom	Contestation FPS du 27.11.2018	09.08.2019	23.08.2019	Rejet
C.F.	Ville de Riom	Contestation FPS du 08.03.2018	02.07.2019	22.07.2019	Rejet partiel
A.C	Ville de Riom	Contestation FPS du 27.08.2018	22.07.2019	12.08.2019	Rejet partiel
Sté A. L	Ville de Riom	Contestation FPS du 27.09.2018	07.08.2019	23.08.2019	Rejet
A. M.	Ville de Riom	Contestation FPS du 08.01.2019	14.08.2019	03.09.2019	Rejet
M. B	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.09.2019	19.08.2019	03.09.2019	Rejet partiel
A.H.	Ville de Riom	Contestation FPS du 01.02.2019	30.08.2019	12.09.2019	Rejet
R. B	Ville de Riom	Contestation FPS du 07.01.2019	04.09.2019	12.09.2019	Rejet partiel
M. G-D.	Ville de Riom	Contestation FPS du 07.02.2019	06.09.2019	19.09.2019	Rejet partiel
Sté O.A	Ville de Riom	Contestation FPS du 16.10.2018	16.09.2019	10.10.2019	Rejet
Sté F.A	Ville de Riom	Contestation FPS du 18.02.2019	23.09.2019	10.10.2019	Rejet
Sté P.S	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.06.2018 (mémoire en réponse)	30.09.2019	14.10.2019	Rejet
C.L.	Ville de Riom	Contestation FPS du 10/04/2019	08/10/2019	25/10/2019	Rejet
S. B	Ville de Riom	Contestation FPS du 31/05/2018	10/10/2019	25/10/2019	Rejet
F.J	Ville de Riom	Contestation FPS du 22/05/2019	23/10/2019	07/11/2019	Rejet
C.V	Ville de Riom	Contestation FPS du 24/04/2018	16/10/2019	13/11/2019	Rejet
M. C	Ville de Riom	Contestation FPS du 11/02/2019	22/10/2019	18/11/2019	Rejet
N.T	Ville de Riom	Contestation FPS du 2/05/2019	05/11/2019	27/11/2019	Rejet
S.R	Ville de Riom	Contestation FPS du 15/04/2019	08/11/2019	04/12/2019	Rejet
S.O	Ville de Riom	Contestation FPS du 31/05/2019	09/12/2019	02/01/2020	Rejet partiel

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200203-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

COMMUNE DE RIOM

DELEGATION DU MAIRE du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2019

MARCHES

N° Marché	Dossiers	ETS / LOT / CP	Notification	Montant € HT
201919	Fournitures de matériel quincaillerie serrurerie (2 ans)	LBA 69517 VAULX EN VELIN	28/11/19	Maximum : 90 000,00
201932	Fournitures de bureau (1 an)	PAPETERIES CATINAUD 18000 BOURGES	10/10/19	Maximum : 40 000,00
201933	Fourniture de matériel informatique pour les écoles de musique et d'arts plastiques	Lot 01 : ARESTE 63170 AUBIERE	08/10/19	24 995,47
		Lot 02 : ARESTE 63170 AUBIERE		30 285,76
		Lot 03 : POBRUN 43100 BRIOUDE	09/10/19	2 156,25
		Lot 04 : POBRUN 43100 BRIOUDE		8 250,00
201934	Extension du système de videoprotection	L'ENTREPRISE ELECTRIQUE	28/11/19	TF : 272 918,54 TO1 : 76 350,79 TO2 : 38 796,23
201937	Mobilier urbain : fourniture de potelets à mémoire de forme (2 ans)	MIC SIAGNALOC 63800 COURNON Marché résilié	02/10/19	Maximum : 30 000,00
201945	Fourniture d'épicerie (2ans)	Lot 01 : COLIN RH 35131 CHARTRES DE BRETAGNE	19/12/19	Maximum : 8 000,00
		Lot 02 : CENTRAL GROS 63510 AULNAT	23/12/19	Maximum : 34 000,00
		Lot 03 : POMONA EPISAVEUR 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER	19/12/19	Maximum : 46 000,00
		Lot 04 : AUVERGNE BIO DISTRIBUTION 63460 COMBRONDE	19/12/19	Maximum : 50 000,00
201947	Fourniture de fruits et légumes (2ans)	Lot 01 : POMONA TERRA AZUR 63370 LEMPDES	23/12/19	Maximum : 64 000,00
		Lot 02 : AUVERGNE PRIMEURS 03800 GANNAT	23/12/19	Maximum : 12 000,00
		Lot 03 : POMONA TERRA AZUR 63370 LEMPDES	23/12/19	Maximum : 5 000,00
		Lot 04 : POMONA TERRA AZUR 63370 LEMPDES	23/12/19	Maximum : 32 000,00
		Lot 05 : POMONA TERRA AZUR 63370 LEMPDES	23/12/19	Maximum : 10 000,00
		Lot 06 : POMONA TERRA AZUR 63370 LEMPDES	23/12/19	Maximum : 32 000,00
201948	Fourniture Produits laitiers (2ans)	Lot 01 : France FRAIS 63510 AULNAT	23/12/19	Maximum : 64 000,00
		Lot 02 : POMONA PASSION FROID 69805 ST PRIEST	23/12/19	Maximum : 48 000,00
		Lot 03 : FERME DE BASSIGNAC 15240 BASSIGNAC	23/12/19	Maximum : 11 000,00
		Lot 04 : TRANSGOURMET 03400 YZEURE	24/12/19	Maximum : 18 000,00
		Lot 05 : AUVERGNE BIO DISTRIBUTION 63460 COMBRONDE	23/12/19	Maximum : 57 000,00
		Lot 06 : France FRAIS 63510 AULNAT	23/12/19	Maximum : 10 000,00
201949	Fourniture Surgelés (2ans)	Lot 01 : SYSCO 03300 CUSSET	19/12/19	Maximum : 90 000,00
		Lot 02 : SYSCO 03300 CUSSET	19/12/19	Maximum : 30 000,00
		Lot 03 : DS 42000 SAINT ETIENNE	19/12/19	Maximum : 56 000,00
		Lot 04 : POMONA PASSION FROID 69805 ST PRIEST	20/12/19	Maximum : 24 000,00

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200203-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

COMMUNE DE RIOM

201950	Fourniture Viande (2ans)	Lot 02 : France FRAIS 63510 AULNAT	23/12/19	Maximum : 24 000,00
		Lot 03 : BIGARD 81115 CASTRES	23/12/19	Maximum : 86 000,00
		Lot 04 : AUVERGNE BIO DISTRIBUTION 63460 COMBRONDE	23/12/19	Maximum : 20 000,00
201951	Pose dépose maintenance illuminations	EIFFAGE 63200 RIOM	25/10/19	91 000,00
201954	Renouvellement de l'éclairage du stade annexe Emile Pons	EIFFAGE ENERGIE 63200 RIOM	11/10/19	23 500,00
201955	Renouvellement du réseau d'eau potable route de Targnat	GDCE (03200 ABREST)	26/12/19	194 990,00
201960	Renouvellement des éléments actifs du réseau informatique mairie annexe et hôtel de ville	ARESTE 63170 AUBIERE	15/11/19	58 854,76
201961	CSPS Réfection de toitures du groupe scolaire René CASSIN	Bureau de Coordination Arverne 63000 CLERMONT-FD	05/11/19	1 100,00
201965	CT Réhabilitation du GS J. Rostand en conception/ réalisation	ALPES CONTROLES 63800 COURNON	28/10/19	9 500,00
201967	CT Réfection de toitures du groupe scolaire René CASSIN	SOCOTEC 63063 CLERMONT-FERRAND CEDEX	14/11/19	1 960,00
201971	Aménagement des parkings en mairie annexe	Lot 01 : EIFFAGE TP 63100 CLERMONT FD	26/11/19	79 377,20
		Lot 02 : DIRICKX ESPACE CLOTURE CENTRE 63120 SAUVIAT	26/11/19	25 000,00
		Lot 03 : SIGNATURE LYON 69200 VENISSIEUX	26/11/19	15 962,82
201972	CSPS Aménagement des parkings en mairie annexe	ALPES CONTROLES 63800 COURNON	02/12/19	955,00
201974	Contrat d'entretien et de maintenance des systèmes alarmes anti-intrusions (2 ans)	SECURITAS 63170 AUBIERE	30/12/19	24 000,00

AVENANTS

N° MARCHE	NOM MARCHE	ENTREPRISE	OBJET DE L'AVENANT	DATE NOTIFICATION Avenant	MONTANT H.T
201925	Réalisation enduits superficiels sur chaussée 2019	EUROVIA	Ajout des sites de Planchepaleuil et Parking du Pré Madame et moins-values sur la rue Pierre Robin et création de prix nouveaux	28/10/19	16 283,00
201901	Contrat d'entretien du matériel de lutte contre l'incendie	DESAUTEL	Intégration au marché du site de la Maison Saint-Dismas	28/10/19	11,60
201926	Mise en accessibilité des bâtiments ERP	GUINTOLI	Augmentation de montant	21/10/19	9 395,00
16023	Illuminations de fins d'année : location et entretien	CRELIGHT	Augmentation de montant	14/11/19	3 504,00
201906	Travaux aménagement du Parc des Fêtes	COLAS	Augmentation de montant	06/12/19	11 595,00
201925	Réalisation enduits superficiels sur chaussée 2019	EUROVIA	Diminution de montant	26/11/19	-4 355,38

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 13 février 2020

Le Maire,
signé
Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200203-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

